

SÉANCE ORDINAIRE

11 septembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 SEPTEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME GINETTE CÔTÉ  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ  
MONSIEUR JEAN PELLETIER

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2018, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

18.09.3.1.

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 12 septembre 2018

	(journal 1651) :	750,00 \$
	(journal 1652) :	20 440,54 \$
	(journal 1653) :	34 438,30 \$
	(journal 1654) :	<u>1 226,41 \$</u>
		<b><u>56 855,25 \$</u></b>
Dépenses incompressibles	(journal 1273) :	243,68 \$
	(journal 1274) :	4 502,00 \$
	(journal 1275) :	0,00 \$
	(journal 1276) :	- \$
	(journal 1277) :	511,91 \$
	(journal 1278) :	8 048,01 \$
	(journal 1279) :	14 259,74 \$
	(journal 1280) :	1 152,98 \$
	(journal 1281) :	44 403,02 \$
	(journal 1282) :	4 704,24 \$
	(journal 1283) :	65,00 \$
	(journal 1284) :	<u>103,43 \$</u>
		<b><u>77 994,01 \$</u></b>
<b><u>Total des dépenses :</u></b>		<b><u>134 849,26 \$</u></b>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juillet 2018 au 15 août 2018, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

#### 18.09.3.2.

##### **Projet de réfection du réservoir d'eau potable - suivi aux soumissions**

Considérant le processus d'appel d'offres réalisé par la Municipalité aux fins d'entreprendre une première phase de travaux liés à l'exploitation d'un nouveau puits d'eau potable (P1);

Considérant que deux entreprises ont déposé une proposition de services en regard aux travaux à réaliser, soient :

- Parko inc. : 773 407,00 \$ (plus taxes)
- Construction Béton 4 Saisons : 715 000,40 \$ (plus taxes)

Considérant que l'évaluation des travaux soumise par la firme d'ingénieur Cegertec faisait état d'un montant de 598 950 \$ (plus taxes);

Considérant qu'il appartient à la Municipalité d'accepter ou de rejeter l'ensemble des soumissions déposées si celles-ci ne lui apparaissent pas répondre à ses disponibilités financières;

Considérant la possibilité pour la Municipalité de regrouper l'ensemble des travaux à réaliser, soit les présents travaux de réfection du réservoir d'eau potable et la mise en opération de son nouveau puits d'eau potable et de soumettre de nouveaux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal rejette l'ensemble des soumissions déposées et ce, tenant compte qu'elles excèdent les disponibilités budgétaires de la Municipalité.

#### 18.09.3.3.

##### **Avis de motion - règlement d'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte**

Madame Ginette Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement remplaçant les règlements 2012-111 et 2016-144 « code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte » et établissant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité afin de se conformer à la Loi.

#### 18.09.3.4.

##### **Présentation du projet de règlement établissant les dispositions encadrant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte**

Madame Ginette Côté présente un projet de règlement établissant les règles en matière d'éthique et de déontologie auxquels seront tenus les employés de la Municipalité de L'Isle-Verte et incluant les nouvelles dispositions législatives découlant du projet de Loi 155 sanctionné le 19 avril 2018.

18.09.3.5.

**Offre de services professionnels - demande d'aide financière dans le cadre du programme de compensation pour pertes de revenus agricoles (PPASEP-volet 2)**

Considérant que le 13 août 2018, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, annonçait officiellement le lancement du Programme d'aide financière pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que ce programme d'aide financière découle des obligations fixées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), lequel est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant que le programme d'aide financière comporte 2 volets dont un premier vise à soutenir les municipalités dans leur obligation de produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable et un second permet d'évaluer et de compenser les producteurs agricoles pour les pertes de revenus agricoles qu'ils subissent;

Considérant que pour l'application du volet 2 de ce programme d'aide financière, la Municipalité a l'obligation de faire appel à des professionnels qui produiront l'évaluation des compensations à être obtenues et versées aux agriculteurs;

Considérant que deux offres de services professionnels ont été soumises à la Municipalité en regard à l'expertise à être effectuée, soit :

- Messieurs Jocelyn Magnan et Jean Lecours, agronomes :  
5 742 \$ (plus taxes)
- Groupe Pousse-Vert, madame Josyane Thériault, agronome :  
4 550 \$ (plus taxes)

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient retenus les services de l'entreprise Groupe Pousse-Vert au montant de 4 550 \$ (plus taxes).

18.09.3.6.

**Offre de services professionnels pour la production d'un appel d'offres pour l'exécution de travaux dans la rivière Verte**

Considérant qu'il y a eu constat, suite à des travaux d'inspection de conduites dans la rivière Verte, que des travaux de protection doivent être réalisés dans les plus brefs délais;

Considérant qu'une demande a été soumise au MDDELCC afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour y effectuer des travaux dits d'urgence;

Considérant que les autorisations requises auprès du MDDELCC ont été obtenues;

Considérant la nécessité de s'assurer que les travaux se réalisent au moindre coût et sous la supervision de professionnels;

Considérant que l'ingénieur, monsieur François Lemieux, a déjà une bonne connaissance du milieu visé, ayant pris part aux travaux exécutés au cours des années 2013-2014;

Considérant la proposition de services obtenue de la firme ARPO Groupe-conseil inc.;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil approuve le budget d'honoraires soumis par la firme ARPO Groupe-conseil inc. comportant un coût forfaitaire de 2 460 \$ (plus taxes) et des frais à taux horaire pour la ou les visites sur le chantier (Ingénieur 135 \$/heure, déplacement 0,47 \$/km, repas 15 \$).

#### **18.09.3.7.**

##### **Avis de motion et présentation d'un projet de règlement sur les animaux**

Madame la conseillère Véronique Dionne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le règlement 2013-121 « Règlement relatif aux animaux » afin d'y introduire une disposition permettant la garde d'oiseau rapace, sous certaines conditions.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

#### **18.09.3.8.**

##### **Proposition du Canadien National - rue Béland**

Considérant les échanges intervenus entre la Municipalité et le Canadien National à l'égard de la section de la rue Béland située sur la propriété du Canadien National;

Considérant les diverses propositions soumises par le Canadien National dont la possibilité pour la Municipalité d'acquérir la section de la rue Béland située dans l'emprise de l'entreprise ferroviaire;

Considérant que les travaux de drainage et d'asphaltage de la rue Béland ne pourront se réaliser sans, au préalable, avoir convenu d'une entente avec le Canadien National;

Considérant la dernière proposition soumise par le CN, à savoir l'achat de la section de rue moyennant un montant de 10 000 \$ (plus les frais liés à la transaction) et un bail pour les excédents d'empiètement de l'emprise du CN à un coût de 500 \$/année pour un terme de 5 ans;

Considérant que le Canadien National maintient que cette proposition est sans appel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal confirme l'acceptation de ces conditions et demande au Canadien National de permettre à ce que soient entrepris les travaux prévus de drainage et d'asphaltage de la rue Béland sans devoir attendre les délais liés à la production des actes légaux;

Que ces coûts soient assumés par le règlement d'emprunt associé à ces travaux.

**18.09.3.9. Emprunt temporaire - travaux de mise aux normes de l'eau potable**

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-161 autorisant un emprunt maximal de 269 012 \$ devant permettre d'assumer les honoraires professionnels liés aux travaux de mise aux normes de l'eau potable;

Considérant que suite à cette approbation (21 août 2018), la Municipalité est en droit d'utiliser les fonds associés au règlement d'emprunt;

Considérant qu'un emprunt temporaire est nécessaire et préalable à un financement permanent;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil autorise le directeur général à négocier les termes d'un emprunt temporaire auprès de l'institution financière locale et que la mairesse et le directeur général soient, également, autorisés à signer les documents requis.

**18.09.5.1. Renouvellement de contrat de location d'équipement avec l'entreprise Ferme Harmieux (tracteur et souffleur)**

Considérant la proposition soumise par l'entreprise Ferme Harmieux, à l'effet de reconduire l'entente de location, pour une saison hivernale additionnelle (2018-2019), des équipements suivants : un tracteur Fendt, série 900, muni d'un souffleur industriel, au coût de 23 999 \$ (taxes et frais inclus);

Considérant la recommandation favorable du comité de voirie à l'effet de recommander au conseil l'acceptation de cette proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme la reconduction de cette entente de location, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les mêmes termes que ceux prévalant pour les années antérieures.

**18.09.5.2. Renouvellement de contrat de location de tracteur avec monsieur Serge D'Amours**

Considérant la proposition soumise par monsieur Serge D'Amours, à l'effet de reconduire l'entente de location, pour une saison hivernale additionnelle (2018-2019), de l'équipement suivant : un tracteur John Deere, modèle 7930 4 X 4, au coût de 8 623.15 \$ (taxes et frais inclus);

Considérant la recommandation favorable du comité de voirie à l'effet de recommander au conseil l'acceptation de cette proposition;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme la reconduction de cette entente de location, pour la saison hivernale 2018-2019, selon les mêmes termes que ceux prévalant pour les années antérieures.

### 18.09.5.3.

#### Travaux de lignage de rues - propositions de services

Considérant les propositions reçues pour les travaux de lignage de rues, à savoir :

Fournisseurs	Description Prix au mètre linéaire		
	Ligne simple continue (LSC)	Ligne pointillée (LP)	Ligne simple continue + pointillée (LSCP)
Dura-Lignes	0.595	0.595	0.735
Lignes Maska	0.490	0.490	0.970
Signalisation Inter-Lignes	0.43	0.43	0.43
Multi-Lignes de l'Est	0.205	0.068	0.272

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte retienne les services de l'entreprise de lignage de rues « Multi-Lignes de l'Est ».

### 18.09.6.1.

#### Autorisation de signature du protocole d'entente pour l'aménagement d'un parc pour les aînés (terrains de pétanque et de shuffleboard)

Considérant la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5, aux fins de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc pour les aînés;

Considérant que le coût des travaux reconnus admissibles à une aide financière est de 10 800 \$;

Considérant l'aide financière accordée par le Ministère, soit 80 % des coûts admissibles;

Considérant que le projet a été accueilli favorablement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'où l'émission d'un protocole d'entente confirmant l'engagement à intervenir entre le Ministère et la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ginette Caron, mairesse, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité.

18.09.9.1.

**Vérification de l'état de la toiture du presbytère**

Il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise que soit effectuée, par un entrepreneur général, l'évaluation de l'état de la toiture du presbytère.

18.09.11.

**Levée de la séance**

À 20 h 35, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER